

Communiqué du commissaire de la Swissmetal Industries SA aux créanciers et aux médias

Déroulement prévu du sursis concordataire: appel aux créanciers prévu pour fin novembre/début décembre 2011

Berne, le 16 novembre 2011. L'appel aux créanciers, selon la procédure concordataire à laquelle est soumise Swissmetal Industries SA, est prévu pour débuter fin novembre/début décembre. Le commissaire va publier l'appel aux créanciers dans la feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi que dans la feuille d'avis officiel du Canton de Soleure. En outre, le commissaire enverra, selon l'art. 300 al. 1 LP, par pli un exemplaire de la publication à tous les créanciers dont le nom et le domicile sont connus. De plus, il prévoit de publier l'appel aux créanciers sur le site de www.sachwalter-swissmetal.ch et de proposer un formulaire aux créanciers afin qu'ils puissent indiquer leur créance.

Par la publication de l'appel aux créanciers, les créanciers seront invités à indiquer leurs créances dans les 20 jours. Les créanciers qui font valoir leur créance une fois le délai de 20 jours échu ou qui n'indiquent pas leur créance au commissaire sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Au moment de la publication de l'appel aux créanciers, le commissaire donnera de plus amples informations en ce qui concerne les détails de la production des créances.

Pour de plus amples informations

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissmetal.ch
- Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, Telefon 031 357 00 00